

**TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION**  
**Rémunération des agents recenseurs**

<b>BESOINS SAISONNIERS (6 mois maximum)</b>		
Nécessité d'assurer le recensement	Besoin estimé :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- séance de formation : 27,58 € brut (+ congés payés 10 %)</li>   <li>- tournée de reconnaissance : 41,41 € brut (+ congés payés 10 %)</li>   <li>- feuille de logement : 2 € brut (+ congés payés 10 %)</li>   <li>- bulletin individuel : 1,40 € brut (+ congés payés 10 %)</li> </ul> <p>Primes :</p> <p>A/ liées au taux de progression des collectes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'issue de la 1ère semaine Si atteinte du taux de 30% de feuilles de logements récupérées : 50 euros</li>   <li>• A l'issue de la 2ème semaine Si atteinte du taux de 50% de feuilles de logements récupérées : 50 euros</li> </ul> <p>Pour chacune des périodes hebdomadaires, si taux visé n'est pas atteint, le calcul de la prime afférente s'effectue au prorata du taux de réalisation.</p> <p>B/ prime de 100 euros si l'agent établit moins de 10 feuilles de logements non enquêtées</p>